

Les médecins praticiens de la FMP s'engagent pour le maintien de la médecine ambulatoire

COMITÉ DE LA FMP

Dans le système de santé suisse apparaissent des chamboulements qui font date et qui nous concernent surtout nous-mêmes, médecins en pratique «libérale», mais aussi nos patients. Le corps médical indépendant participe-t-il activement à ce discours? Non!

La voix de la FMH nous parvient il est vrai en sourdine: la médecine doit dorénavant être d'un haut niveau qualitatif, comme si ce n'avait pas été le cas jusqu'à maintenant. Cette opinion est semblable à celle de l'Association des médecins assistants et chefs de clinique (ASMAC). Les médecins assistants vont-ils à l'avenir définir la qualité de la médecine et la politique professionnelle de la FMH?

La Chambre médicale a pris position par un non puissant contre la suppression de l'obligation de contracter. Il faut maintenant imposer ce refus. Nous avons pour cela besoin d'une voix claire et nette, qui présente les arguments contre le projet de loi actuel (lien sur notre homepage www.fmp-net.ch sous «Download»).

Interdiction des contrats professionnels

Dans le projet de loi actuel, les contrats professionnels sont toujours prévus. Les caisses continueront donc à traiter les contrats tarifaires avec la FMH/les sociétés cantonales.

Mais alors où est le sens de la suppression de l'obligation de contracter? Ce sens consiste uniquement à nous demander des rabais à l'avenir: en tant que «case manager» de nos patient(e)s, nous devons non seulement financer les réseaux en assumant la responsabilité du budget, mais aussi alimenter la dite machinerie d'assurance de qualité et les inspecteurs qu'elle nomme elle-même. Ceux qui sont prêts à consentir des rabais sur le tarif

professionnel et à danser au sifflet reçoivent un contrat d'autorisation. Nous en sommes convaincus: la nouvelle loi n'augmentera pas l'exploitation efficiente des ressources, mais offrira plus de médecine chère à des prix plus avantageux. Les prix des médicaments devraient continuer d'augmenter et nos salaires baisser.

Si les caisses-maladie, Santésuisse, les politiciens et l'Office fédéral veulent vraiment plus de concurrence, ils doivent interdire les contrats professionnels. Ces contrats ne servent qu'à éliminer la concurrence, à minimiser les risques (mais aussi les chances) d'entreprise et à nous rendre tous égaux.

Nous savons que les contrats professionnels ne seront jamais interdits. Car où serait alors encore le sens des associations si nous médecins pouvions prendre notre destin en main? Mais ceci justement montre que cet appel à plus de concurrence mystifiera les citoyennes et les citoyens. C'est ce que nous appelons alors la politique honnête.

Libre choix du médecin comme assurance complémentaire

Comme les politiciens croient qu'ils ne seront jamais sérieusement malades, ils ne peuvent donc pas imaginer la valeur inestimable d'une relation de confiance entre le médecin et son patient en face d'une grave maladie. Les politiciens croient même que les médecins, ou mieux les «fournisseurs de prestations», sont interchangeable sans problèmes.

Mais pour les patientes et les patients, il est très important qu'elles/ils puissent choisir librement leur médecin. Elles/ils ressentent comme existentiel de pouvoir changer de médecin lorsque la confiance est perdue. Elles/ils ressentent comme existentiel de pouvoir choisir la personne envers qui elles/ils ont le plus confiance.

Les politicien(ne)s prétendent toujours agir dans l'intérêt de leurs électrices et électeurs. Dans le projet actuel, est-il prévu que le libre choix du médecin soit garanti? Non! Est-il prévu que les caisses doivent offrir des assurances complémentaires sans but lucratif, garantissant le libre choix du médecin? Non! La nouvelle loi n'est donc dans l'intérêt ni des patientes ni des patients.

En quoi la politique est-elle concernée si nous voulons assurer le libre choix du médecin ou non? Ce n'est pourtant pas l'affaire de

Les médecins praticiens de la FMP s'engagent pour le maintien de la médecine ambulatoire

la politique que de dire aux assurés ce qu'ils doivent faire de leur argent. Mais ce serait l'affaire de la politique que de garantir que tous, même les malades ou les personnes ayant une infirmité congénitale, aient la possibilité de s'assurer de manière à continuer d'avoir le libre choix du médecin.

Pas de sanctions pour les caisses-maladie

Dorénavant un médecin, s'il ne reçoit pas de contrat d'une caisse-maladie, ne peut plus adresser ses factures aux assureurs. C'est la liberté d'entreprise de la caisse qui décide si elle veut signer un contrat ou non. Que se passera-t-il si un médecin n'a plus de contrats? Il perdra son revenu, son cabinet, son autonomie.

Qui s'occupe de savoir si les caisses respectent les dispositions légales? Si une caisse ne signe pas assez de contrats avec des médecins, elle ne sera pas sanctionnée. Et peut-être personne même ne le remarquera. La «liberté» totale (ou mieux: l'arbitraire) est garantie aux caisses. Elles n'ont aucune conséquence à redouter. Même les médecins ne pourront déposer plainte même si elles vont contre les lois et la Constitution. Si les politiciens sont sérieux avec la réorganisation de la santé publique, il faut également soumettre les caisses à un régime strict.

Les médecins ne sont pas des proies

C'est comme si les médecins étaient des proies politiques. On nous chicane tout d'abord avec un numerus clausus. On nous livre ensuite à la torture d'exams dont certains sont totalement stupides. Si nous avons franchi ces écueils, nous sommes formés pendant cinq années, voire beaucoup plus dans des hôpitaux tout en étant poussés à obtenir le titre de spécialiste. Une fois formés, on nous laisse investir dans le marché de la santé publique,

concevoir notre cabinet, obtenir des crédits, soigner des fournisseurs, faire du marketing, assurer notre formation continue, etc. Et ceci pour notre plus grand plaisir en plus de notre travail principal de médecin. L'Etat arrive au bout de compte et pense pouvoir s'emparer de nos cabinets par dysrégulation, sans indemnité, sans plan social ni prévoyance vieillesse étatique telle qu'accordée à chaque employé.

Cette manière de faire met en danger les soins médicaux en Suisse. Pratiquement plus aucun médecin ne voudra travailler en pratique libérale. Elles/ils voudront être employé(e)s des hôpitaux, caisses et grandes maisons. Nous sommes sur la voie idéale de torpiller la médecine ambulatoire suisse, et du même fait le système de santé suisse. Et pourquoi? Pour un petit gag politique: l'abolition du droit de contracter. Personne ne sait si cela ira effectivement mieux, mais si non, nous pouvons y changer quelque chose. Personne ne se soucie de savoir combien d'existences sont en danger, ou cela est même bienvenu.

Défendons-nous par tous les moyens démocratiques contre le démontage programmé de la médecine ambulatoire! ●

*Au nom du comité
Dr méd. Hans-Ulrich Bürke
Membre du comité FMP*

PS: Voulez-vous devenir membre de la FMP? Vous trouverez le formulaire d'inscription sous www.fmp-net.ch.

Die deutsche Fassung erschien im letzten Heft.